



LA CHARTE FORESTIÈRE

Elaborer et mettre en œuvre une politique forestière conciliant les enjeux environnementaux, sociaux et économiques

Un territoire forestier

Le PETR Causses et Cévennes a souhaité s'engager en 2023 dans l'élaboration d'une **charte forestière de territoire**. La forêt des Causses et Cévennes dispose d'un important volume de ressource forestière (67% de la surface du territoire), avec une grande diversité des peuplements.

La forêt domaniale de l'Aigoual est l'une des quinze forêts françaises labellisées « Forêt d'exception », la seule en région Occitanie.

Par son caractère multifonctionnel, la forêt constitue plusieurs enjeux pour le territoire :

- **Social** : Elle fait partie intégrante des paysages. Elle confère aux habitants un cadre de vie exceptionnel et est un atout pour le développement du tourisme ;
- **Environnemental** : Le territoire du PETR comporte des espèces faunistiques et floristiques, ainsi que des habitats remarquables. La forêt joue un rôle essentiel dans le cycle du carbone, la régulation du climat et la préservation des écosystèmes ;

- **Économique** : Les espaces forestiers constituent une ressource locale disponible, durable et génératrice d'activités.

La charte forestière Sud Cévennes rassemble les acteurs du territoire afin de co-construire et mettre en œuvre un programme d'actions en vue de valoriser les espaces forestiers des Causses et Cévennes.

Objectifs de la CFT

Contribuer à la mise en œuvre du Projet de territoire (SCoT)



SOCIAL

ENVIRONNEMENTAL

ÉCONOMIQUE

Une stratégie en 3 axes

L'approche et la stratégie de la charte forestière

Adopter une **approche pragmatique** menant de front la co-construction du diagnostic et du programme d'action pour l'élaboration et la mise oeuvre de la Charte forestière. **Concevoir et mettre en œuvre des actions concrètes à partir des rencontres avec les acteurs du territoire.**

Une stratégie et un programme d'actions pluriannuel articulés autour de 3 axes stratégiques, 3 ambitions et 3 objectifs pour la mise œuvre de la Charte Forestière :

Axe 1 – Réinvestir et révéler les ressources spécifiques au territoire

Ambition 1 – Valoriser les forêts et les savoir-faire pour diversifier et dynamiser la filière forêt-bois locale

Objectif : Accompagner les entreprises dans leurs diversifications tout en développant des actions de formation et de mutualisation d'outils et de savoir-faire pour créer des mises en synergie entre acteurs

Axe 2 – Gestion des risques conjoints

Ambition 2 – Préserver et accompagner la dynamique des écosystèmes du territoire en prenant en compte les changements climatiques

Objectif : Contribuer de manière opérationnelle à la gestion des risques conjoints (sécheresses, feux, inondations) et tensions sur la ressource en eau.

Axe 3 – Révéler la diversité du patrimoine naturel et bâti

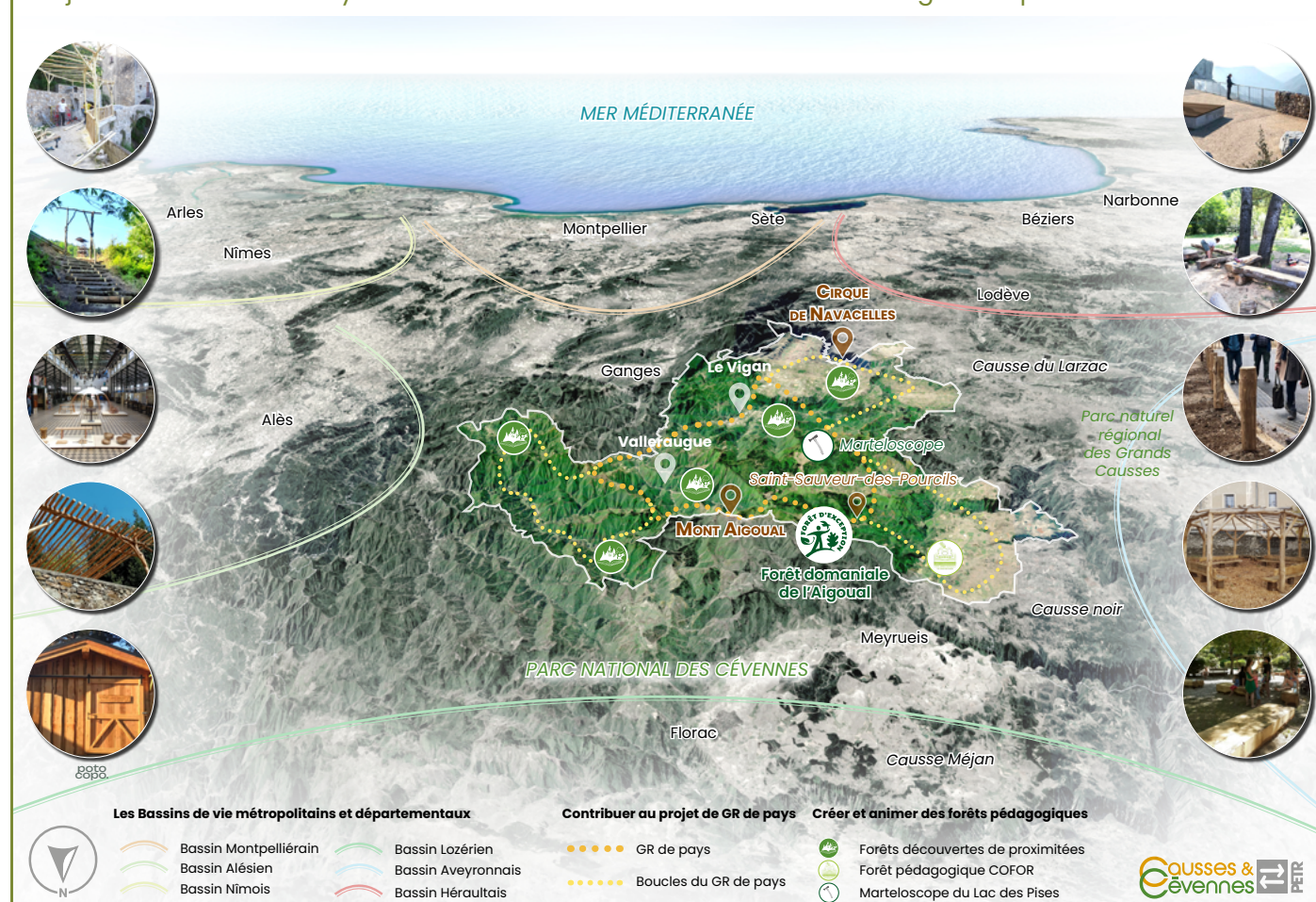
Ambition 3 – Œuvrer à l'émergence d'une culture forestière territoriale

Objectif : Initier un élan massif et des dispositifs à plusieurs échelles afin de sensibiliser un large public à la complexité des écosystèmes forestiers, générer des activités économiques

Ces projets et chantiers pilotes on cherché à renouer avec la tradition cévenole en utilisant du châtaignier pour la confection de treilles, de pergolas, kiosque, bancs, potelets, etc.

Carte des dispositifs d'acculturation à la complexité des écosystèmes forestiers

Projets réalisés visant à dynamiser la filière forêt-bois locale et le châtaignier dépérissant



Préfigurer une « Forêt Paysanne des Cévennes »

Cette action vise à rassembler les acteurs de la filière bois locale, de la forêt aux produits finis, à pérenniser cette chaîne de valeur en connectant ressources et savoir-faire et à préfigurer la création d'un label local « Forêt Paysanne des Cévennes » ;

Accompagner les démarches du Centre Mycologique et Forestier

(Journées Mycologiques, Placettes CNRS)

Mettre en relation les agriculteurs et les forestiers

(formation CIVAM, rencontres)

Sensibiliser le jeune public aux enjeux forestiers

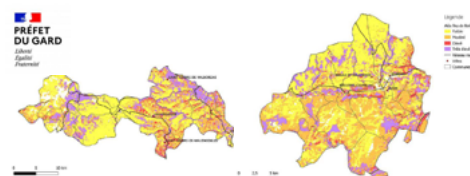
(Ciné Goûter, forêt pédagogique à Lanuejols avec les COFOR, Forêt découvertes à Molières-Caivallac)

Accompagner des communes dans la mise en œuvre de leur stratégie de résilience

- Entamer la démarche par le risque incendie au niveau intercommunal
- Etendre le travail à l'analyse multirisque (inondations, vents violents, glissement de terrain, etc.)
- Faire en sorte que les productions du projet soient clé en main pour les intégrer dans les documents d'urbanisme (PLUi, PLU, OAP, etc.) et les documents réglementaires (PCS, PICS, DECI, etc) afin de faciliter l'instruction des projets d'urbanismes

Impact :

- ♦ Augmentation des usages et activités agricoles/forestières
- ♦ Réduction du risque incendie et maintien d'espaces ouverts
- ♦ Réduction des coûts liés aux OLD, DECI et DFCI
- ♦ Développement de la coopération renouant avec les pratiques d'entraide et de communs
- ♦ Projet exemplaire et transmissible



Lien vers la Charte Forestière :

<https://petr-causses-cevennes.fr/wp-content/uploads/2025/02/Charte-Forestiere-Sud-Cevennes-PETRCC-16-12-2024-SIG.pdf>

La page Charte Forestière du PETR Causses et Cévennes :

<https://petr-causses-cevennes.fr/charte-forestiere-de-territoire/>

Contact : Joris MASAFONT, animateur de la charte forestière

- ☎ 06 38 61 17 22
- ✉ j.masafont@petr-causses-cevennes.fr
- in <https://fr.linkedin.com/company/petr-causses-et-cevennes>
- 📍 Maison de l'Intercommunalité - 3, Avenue Sergent Triaire, 30120, Le Vigan, Gard, Occitanie

Les principaux partenaires de la mission

